



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE VALLEE SUD - GRAND PARIS



**2021**



Le présent contrat, conclu entre :

L'État dans les Hauts-de-Seine,  
représenté par Monsieur Laurent Hottiaux, Préfet des Hauts-de-Seine,  
ci-après désigné « l'État »,  
ayant son siège 167-177 avenue Frédéric et Irène Joliot Curie, 92000 Nanterre,

Et

L'Établissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris,  
représenté par son Président, Monsieur Jean-Didier Berger,  
ci-après désigné « Vallée Sud – Grand Paris »,  
ayant son siège 28 rue de la Redoute, 92260 Fontenay-aux-Roses,

Définit les objectifs et les opérations du contrat de relance et de transition écologique de Vallée Sud – Grand Paris, visant à favoriser le développement harmonisé et durable du territoire pour la période de 2021 à 2026.



## PRÉAMBULE

Établissement Public Territorial regroupant onze communes du sud des Hauts-de-Seine, soit plus de 400 000 habitants, Vallée Sud – Grand Paris est engagé dans une démarche volontariste de développement durable, responsable et solidaire. Depuis sa création, le projet du Territoire met la très haute qualité de vie et l'innovation au cœur de l'action territoriale.

Le projet de Territoire se matérialise par un programme pluriannuel d'investissements qui a été renforcé dans le contexte de crise sanitaire. 470 millions d'euros d'investissements sont ainsi planifiés pour réaliser le plan d'actions en faveur de la transition écologique et énergétique et faire de Vallée Sud – Grand Paris un « smart territoire » au service de ses habitants.

Face à la crise sanitaire survenue en 2020, l'État a mis en place un plan de relance de 100 milliards d'euros, qui vise à contrer les dommages économiques et sociaux liés à cette crise et à conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Dans ce contexte, l'État a souhaité faire de la territorialisation du plan France Relance l'un des facteurs de sa réussite, garantissant, à travers la contractualisation notamment, l'efficacité et la rapidité d'engagement des crédits.

Le présent contrat entre l'État et Vallée Sud – Grand Paris met en place un partenariat technique et financier visant à poursuivre des objectifs clairs pour la relance de Vallée Sud – Grand Paris sur les années 2021-2022 et, à plus long terme, pour l'accompagnement du projet de territoire sur le mandat 2020-2026.

Les actions retenues dans le cadre du CRTE sont en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de stratégie bas-carbone, de biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles à travers notamment la lutte contre l'artificialisation des sols, le développement des nouvelles pratiques agricoles, aux circuits et à l'économie circulaire, les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables.

L'État soutient la réalisation des projets inscrits dans le CRTE et, à cet égard, portera une attention particulière à l'instruction des candidatures de Vallée Sud – Grand Paris aux appels à projets du plan France Relance. Les dossiers présentés par Vallée Sud – Grand Paris seront ainsi examinés en prenant en compte leur contribution significative aux objectifs du présent contrat. L'État s'engage également à faciliter la réalisation des projets inscrits dans le CRTE, en accompagnant Vallée Sud – Grand Paris pour l'optimisation des procédures réglementaires (enquêtes publiques, procédures environnementales et instructions diverses).

L'objectif de ce CRTE est d'accompagner des actions qui contribuent au projet de territoire de Vallée-Sud Grand Paris, au sein duquel la transition écologique constitue une ambition globale. Il constituera un outil essentiel permettant de souligner la conjonction des politiques du Territoire et des objectifs des politiques territorialisées de l'État, et ainsi d'accélérer leur concrétisation pour les habitants. En particulier, les actions du plan climat de Vallée Sud – Grand Paris, représentant près de 65 % des investissements du présent contrat,

contribueront directement à l'atteinte des objectifs fixés par la Loi Energie Climat de 2019, et notamment l'enjeu de neutralité carbone à horizon 2050.

# SOMMAIRE

<b>Partie n°1 : Les engagements communs État-EPT existants</b> .....	<b>5</b>
1. Rénovation urbaine .....	5
2. Politique de la Ville.....	5
3. Logement.....	5
4. Insertion et emploi des jeunes.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5. Accompagnement de la dynamique des JO 2024 .....	7
<b>Partie n°2 : Les projets de l'EPT pour contribuer à la relance</b> .....	<b>8</b>
1. Favoriser un développement équilibré et de qualité .....	8
1.1. Soutenir une activité économique diversifiée et orientée vers l'innovation .....	8
1.2. Formuler une réponse locale ciblée sur les besoins des entreprises du Territoire 9	
2. Agir pour le climat et la qualité de l'air .....	10
2.1. Favoriser les mobilités propres .....	10
2.2. Accompagner la transition énergétique.....	11
2.3. Réduire les déchets et préserver les ressources naturelles .....	13
2.4. Prévenir les risques de pollution.....	14
3. Renforcer l'accès à l'offre culturelle et sportive .....	16
3.1. Soutenir et développer la création dans le domaine de la lecture publique .....	16
3.2. Structurer et enrichir les réseaux d'équipements culturels et sportifs.....	16
4. Doter le Territoire d'une Smart administration .....	17
<b>Partie n°3 : Suivi et gouvernance du contrat</b> .....	<b>19</b>
<b>Annexe 1 : Tableau des projets inscrits dans le CRTE de Vallée Sud – Grand Paris</b> ....	<b>20</b>
<b>Annexe 2 : Les appels à projets « France relance » déposés à date de signature</b> .....	<b>22</b>

## **Partie n°1 : Les engagements communs État-EPT existants**

Depuis la création de Vallée Sud – Grand Paris en 2016, des engagements communs ont été pris avec l'État, sur plusieurs thématiques structurantes de l'action du Territoire.

### **1. Rénovation urbaine**

Le projet de renouvellement urbain et social du quartier de la Pierre plate, à Bagneux, a été classé en projet « d'intérêt national » dans le cadre du NPNRU en mars 2015. Le protocole de préfiguration a été signé en novembre 2017.

Ce projet d'envergure pour le Territoire, à proximité d'un futur pôle-gares (ligne 4 de la RATP et ligne 15 de la SGP), combine à la fois des aspects urbains et sociaux, touchant au plus près les compétences dont est doté aujourd'hui Vallée Sud – Grand Paris, à savoir l'Aménagement, l'Habitat et la Politique de la Ville.

La contractualisation avec l'ANRU est prévue pour le deuxième trimestre 2021. Le projet est par ailleurs cofinancé par le FEDER, dans le cadre du dispositif « investissement territorial intégré FEDER-FSE » piloté par Vallée Sud – Grand Paris. Le partenariat autour de ce projet représente un engagement financier de l'État (ANRU et prêts) d'un montant total de 35 M€ ; l'engagement de Vallée Sud – Grand Paris représente quant à lui 15 M€.

Le projet de renouvellement urbain de la Cité-Jardins de la Butte Rouge, à Châtenay-Malabry, est également inscrit en tant que projet d'intérêt régional dans le cadre du NPNRU et fait l'objet d'un partenariat resserré entre la Ville, le Territoire et l'État notamment. L'opération représente un engagement financier de 15 M€ pour Vallée Sud – Grand Paris.

### **2. Politique de la Ville**

Vallée Sud – Grand Paris est compétent en matière de politique de la ville pour élaborer le diagnostic territorial, définir les orientations, animer et coordonner les dispositifs contractuels et assurer leur mise en œuvre. Dans ce contexte, Vallée Sud – Grand Paris a porté en 2019 l'élaboration et l'adoption d'un protocole d'engagements réciproques et renforcés, qui vise à décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'État dans le cadre du plan de mobilisation nationale de 2018 en faveur des habitants des quartiers. Il s'inscrit dans une cohérence avec le contexte spécifique des trois Contrats de Ville du Territoire, élaborés en 2015 et prorogés jusqu'en 2022 (Antony, Bagneux et Châtenay-Malabry).

Parallèlement, dans le cadre de sa compétence politique de la Ville, Vallée Sud – Grand Paris est cosignataire avec l'État, les Villes et les bailleurs concernés de conventions-cadres régissant l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) relative à la Gestion urbaine de proximité (GUP), contribuant ainsi à la mise en place et à la pérennisation d'actions de renforcement de la qualité urbaine à destination des locataires des quartiers prioritaires de la politique de la Ville sur le territoire.

### **3. Logement**

La Loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté du 27 janvier 2017 a affirmé le rôle de chef de file des Établissements publics territoriaux dans la politique d'attribution des logements

sociaux et prescrit pour cela la création de Conférences intercommunales du logement (CIL) par les territoires. La création d'une CIL permet de disposer d'une instance de gouvernance partenariale, stratégique et opérationnelle en matière d'attribution de logements sociaux.

La CIL de Vallée Sud – Grand Paris, dont la composition a été fixée par délibération en 2018, est co-présidée par le Préfet du département et par le Président de l'EPT. Elle a adopté sa convention intercommunale d'attribution (CIA), qui constitue la déclinaison opérationnelle de ses orientations sur les enjeux locaux en matière de logement (action sur l'offre pour rééquilibrer le peuplement ; réponse aux besoins des publics prioritaires ; favorisation de la mixité sociale).

En ce qui concerne le logement étudiant, une convention-cadre pour le développement de l'offre de logements pour les étudiants a été signée en 2013 entre l'État, le Département des Hauts-de-Seine, la ville d'Antony et la CA des Hauts-de-Bièvre (avec transfert à l'EPT en 2016). Celle-ci prévoit la démolition des bâtiments originels constituant la Résidence Universitaire d'Antony (sauf le bâtiment dit Jean Zay (bât. A), faisant l'objet d'une restructuration lourde), ainsi que la construction de 1080 logements sur site, répartis en cinq bâtiments, dont la gestion sera confiée par convention au CROUS.

À ce jour, deux bâtiments ont été livrés : Jean Zay (316 logements) et Charlotte Perriand (179 logements). Trois bâtiments sont en cours de construction.

#### **4. Le protocole d'engagement initial étant arrivé à son terme en 2019, un protocole de clôture rassemblant l'ensemble des partenaires est en cours de rédaction. Ce document permettra d'organiser la clôture des objectifs de construction des logements étudiants, pour l'insertion et l'emploi des jeunes**

Plan régional d'insertion pour la jeunesse : Lancé par la PRIF à titre expérimental en 2018, il s'agit d'une démarche participative qui vise à fédérer les services de l'Etat, la commune et les acteurs locaux de l'emploi pour trouver des solutions concrètes à l'insertion des jeunes en proposant un accompagnement individualisé et global visant à lever un ensemble de « freins » (éducation, mobilité, santé, logement, culture, sport, ...) dans une logique de parcours. La commune de Bagneux est entrée dans l'expérimentation dès 2019. La commune d'Antony bénéficie d'un PRIJ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans le cadre du plan de déploiement des nouveaux PRIJ. Le PRIJ s'inscrit pleinement dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution ».

Le GIP Vallée Sud Emploi assure sur le Territoire Vallée Sud – Grand Paris la fonction de mission locale, pour l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et la formation. En 2020, Vallée Sud Emploi a ainsi accompagné 2 650 jeunes dans le cadre de cette mission. Pour mener à bien ces actions, Vallée Sud Emploi est signataire avec l'État d'une convention pluriannuelle d'objectifs comprenant plusieurs volets :

- Obligation de formation : l'obligation de formation jusqu'à 18 ans a été inscrite dans la Loi du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance. Actuellement 96 jeunes mineurs sont accompagnés par Vallée Sud Emploi dans ce cadre ;
- Plan Apprentissage : adopté en 2019, ce plan vise à renforcer l'accompagnement des jeunes pour leur permettre d'accéder à l'apprentissage. 162 contrats en alternance ont ainsi été signés en 2020.

- Parcours emploi compétences : à destination des jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans, et des jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans inclus. Ce dispositif permet le recours à un CDD ou un CDI, d'une durée minimale de 6 mois renouvelables dans la limite de 24 mois, avec un minimum hebdomadaire de 20 heures.
- Garantie jeunes : dans le cadre du plan de relance « 1 jeune 1 solution » les objectifs d'accompagnement ont doublé. Ainsi en 2020, 83 jeunes ont été accompagnés ; l'objectif pour 2021 est d'accompagner 285 jeunes.

Le partenariat de Vallée Sud Emploi avec l'État passe également par une convention pluriannuelle dans le cadre du Plan régional d'insertion pour la jeunesse (145 jeunes identifiés et mobilisés depuis 2019) ; par une convention annuelle pour les clauses d'insertion (135 000 heures d'insertion réalisées en 2020) ; une convention annuelle pour le service d'appui ressources humaines aux entreprises du Territoire (150 entreprises contactées en 2020, objectif de 171 entreprises en 2021).

## **5. Accompagnement de la dynamique des JO 2024**

En 2020, une campagne de repérage et de remplacement des branchements d'assainissement (principalement des particuliers) a été lancée par Vallée Sud – Grand Paris dans le cadre du « Plan Baignade », visant à rendre la Seine apte à la baignade dans la perspective des Jeux Olympiques 2024. Cette démarche fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement de la part de l'État et de ses opérateurs (AESN notamment).

Un bassin versant prioritaire, situé principalement sur les communes d'Antony, Bourg-la-Reine et Châtenay-Malabry (13 000 habitants, 1 511 branchements), fait ainsi l'objet de contrôles systématiques, afin de repérer les déversements d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales. Ces investigations, qui devraient arriver à terme courant 2021, permettront l'accompagnement financier et technique des particuliers, pour la mise en conformité de tous les branchements avant la fin de 2023.

En parallèle de ces actions, Vallée Sud – Grand Paris travaille, en lien avec l'État et le Département, à la résolution des problèmes liés aux voies et réseaux privés.

## Partie n°2 : Les projets de l'EPT pour contribuer à la relance

Dans la continuité des partenariats existants entre l'État et Vallée Sud – Grand Paris, et en cohérence avec les objectifs thématiques et de territorialisation du plan France relance, notamment déclinés dans ses différents appels à projets, Vallée Sud – Grand Paris porte un important programme d'investissements, qui concrétise sa contribution à la relance au niveau local. La mise en œuvre de ces projets, en partenariat étroit avec l'État et ses différents opérateurs, participera à l'efficacité du plan France relance.

### 1. Favoriser un développement équilibré et de qualité

Positionné au cœur des grands pôles économiques franciliens, Vallée Sud – Grand Paris se détermine par un tissu économique diversifié et une réelle vitalité entrepreneuriale, qu'il encourage par le développement d'un écosystème local et l'accompagnement des entreprises, renforcé et enrichi pour faire face à la crise sanitaire.

#### 1.1. Soutenir une activité économique diversifiée et orientée vers l'innovation

- ✓ Favoriser l'implantation d'infrastructures de recherche et d'innovation
- ✓ Accompagner les entrepreneurs et les entreprises

Smart Territoire encourageant fortement l'innovation et l'implantation de nouvelles entreprises, Vallée Sud – Grand Paris s'engage pour le développement de lieux dédiés à l'accueil et l'accompagnement des jeunes entreprises, vecteurs du dynamisme et d'attractivité du territoire.

Accueillant plusieurs entreprises leader ainsi que des centres de R&D de rang mondial dans le domaine de la santé, Vallée Sud – Grand Paris soutiendra ainsi dès 2021 l'installation d'un cluster spécialisé dans ce secteur, au sein de l'équipement Vallée Sud Bio Parc.

Cette structure accueillera et accompagnera, en partenariat notamment avec le CEA et l'IRSN, de jeunes entreprises innovantes en phase de développement.

Dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ce projet :

#### ○ Appel à manifestation d'intérêt « la fabrique des territoires »

Cet AMI vise à accompagner et accélérer la dynamique de développement des tiers-lieux dans les territoires, en garantissant leur diversité et consolidant les projets existants. L'État soutient à hauteur de 75 000 à 150 000 €, sur trois ans, les fabriques de territoire. Vallée Sud – Grand Paris bénéficiera d'un soutien selon que les projets portent sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou à proximité immédiate, ou situés hors des grands centres urbains.

## 1.2. Formuler une réponse locale ciblée sur les besoins des entreprises du Territoire

- ✓ Faciliter le recrutement local pour les entreprises
- ✓ Intégrer de nouvelles fonctionnalités à la plateforme numérique Vallée Sud Emploi
- ✓ Créer une application de e-job dating

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Vallée Sud Emploi est un projet innovant visant à fédérer les acteurs du bassin Vallée Sud et favoriser l'adéquation entre les habitants qui ont un projet d'emploi et les entreprises locales qui ont besoin de compétences pour se développer. Son implantation territoriale ainsi que la connaissance fine des acteurs locaux permettent d'intervenir en complémentarité des acteurs institutionnels.

En ce qui concerne plus spécifiquement le soutien aux entreprises et aux demandeurs d'emploi dans le contexte de crise sanitaire, fort de son rôle de Mission locale, Vallée Sud Emploi est engagé au côté de ses partenaires pour la réussite du plan « 1 jeune 1 solution ». Il conseille ainsi les entreprises dans leur souhait de recruter un jeune et les informe sur les mesures du plan, afin de favoriser l'entrée des jeunes sur le marché du travail malgré le contexte de crise sanitaire.

Vallée Sud Emploi conduit par ailleurs un plan de numérisation de son offre de services, particulièrement adaptée au contexte de crise sanitaire. Plusieurs projets (enrichissement de la plateforme numérique pour en faire un véritable hub de l'emploi, application de e-job dating...) sont ainsi en cours de développement et intégrés au projet de territoire de Vallée Sud – Grand Paris.

En parallèle de cet accompagnement vers l'emploi salarié, Vallée Sud – Grand Paris a souhaité développer des outils permettant aux chefs d'entreprises de s'adapter à des conditions d'activité dégradées par la crise sanitaire :

- Digitalisation de l'accompagnement proposé par la Maison des entrepreneurs, équipement de Vallée Sud – Grand Paris accompagnement les entreprises en phases de création et de développement ;
- Contribution au Fonds Résilience Île-de-France et accompagnement des entrepreneurs dans leurs démarches auprès du fonds ;
- Mise en place d'un nouvel accompagnement dédié spécifiquement aux jeunes entreprises, plus vulnérables, sur des thématiques adaptées au contexte ;
- Mise en place, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, d'une aide financière pour la digitalisation des commerces.

Dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ce projet :

- **AAP Transformation numérique des collectivités**

Un accompagnement des collectivités vers le numérique subventionné jusqu'à 100 %. Sur les 88 M€ destinés à l'ensemble du territoire jusqu'en 2022, 297 k€ sont dédiés aux collectivités territoriales du département des Hauts-de-Seine.

- **Soutien à l'économie de proximité et numérisation des commerces**

Subvention forfaitaire plafonnée à 20 000 € TTC pour l'acquisition et la mise en service d'une solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité économique locale.

## 2. Agir pour le climat et la qualité de l'air

Le Plan Climat de Vallée Sud – Grand Paris fixe des objectifs clairs et ambitieux dans cinq domaines, qui permettront de réussir le tournant de la transition écologique et énergétique :

- Diminuer les consommations énergétiques ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Reconquérir la qualité de l'air ;
- Préserver les ressources et développer l'économie circulaire ;
- S'adapter au changement climatique.

Dans ce contexte, Vallée Sud – Grand Paris porte des projets environnementaux d'ampleur, représentant, à l'échelle du présent contrat, un total d'investissements de 236 M€. La stratégie de Vallée Sud – Grand Paris repose sur une démarche de sobriété, d'efficacité énergétique et de développement volontaire du potentiel des énergies renouvelables et de récupérations locales du territoire. Cet enjeu est identifié comme prioritaire pour augmenter la résilience du Territoire face aux changements climatiques et participer à l'atteinte des objectifs nationaux de neutralité carbone en 2050 pour un réchauffement global limité à +1,5 °C.

### 2.1. Favoriser les mobilités propres

En 2018, les déplacements représentaient 48 % du bilan carbone de Vallée Sud – Grand Paris. L'évolution des mobilités a ainsi été identifiée comme l'un des facteurs essentiels de la transition écologique du territoire, autour de deux projets emblématiques : le développement d'une filière hydrogène locale et l'incitation à la pratique cyclable.

#### 2.1.1. Faciliter les déplacements actifs

- ✓ Étendre le réseau d'itinéraires cyclables sécurisés sur les axes structurants
- ✓ Déployer des consignes de vélos sécurisés

Pour limiter les émissions liées aux déplacements personnels, Vallée Sud – Grand Paris souhaite construire en lien avec l'État un projet en faveur du développement de la pratique cycliste à l'échelle du territoire, cohérent et partagé avec les onze communes et le Département des Hauts-de-Seine.

Cette démarche passe notamment par l'élaboration concertée d'un Schéma Stratégique Cyclable, accompagné d'un plan triennal d'actions et d'investissements (de 2021 à 2024). Ces investissements portent d'une part sur l'aménagement de pistes cyclables sur les axes structurants identifiés dans le schéma stratégique cyclable, d'autre part sur la mise en place de 1 000 places de stationnement sécurisé à destination des cyclistes du territoire.

Dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ce projet :

- **MTE Fonds mobilités actives – aménagements cyclables**

350 M€ sur 7 ans pour soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables au sein des collectivités.

### 2.1.2. Déployer la mobilité hydrogène

- ✓ Disposer d'une flotte de bennes à ordures 100 % hydrogène en 2025
- ✓ Disposer d'une flotte de véhicules de service 100 % hydrogène en 2025
- ✓ Disposer d'une flotte de bus 100 % hydrogène en 2025

Le développement de la filière hydrogène bas carbone a très tôt été identifié par Vallée Sud – Grand Paris comme l'un des vecteurs clés pour le passage à une mobilité zéro carbone.

Validé par une première étude de la faisabilité d'un écosystème territorial hydrogène, réalisée avec le soutien de l'ADEME, le projet Vallée Sud Hydrogène a ainsi pour ambition de développer cette source de mobilité propre sur le territoire, pour différents usages et véhicules, selon une feuille de route d'une durée de cinq ans :

- Bennes à ordures ménagères ;
- Lignes de bus ;
- Véhicules du territoire et de ses villes membres ;
- Filières professionnelles ciblées (logistique, BTP...).

La conversion à l'hydrogène de ces différentes flottes de véhicules sera permise par la mise en service, par le territoire, de stations de production et de distribution de l'hydrogène. Celui-ci sera local et d'origine renouvelable. Le projet représente pour Vallée Sud – Grand Paris un investissement direct de 11 M€, correspondant à l'acquisition des flottes, et sera complété par les investissements nécessaires à l'installation des stations de production et de distribution, portés par les partenaires de Vallée Sud – Grand Paris.

Dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ce projet :

- **ADEME AAP « Écosystèmes territoriaux hydrogène »**

Cet AAP vise à accélérer la production et les usages de l'hydrogène décarboné dans les territoires. Subvention aux investissements, de 25 % à 45 % des surcoûts pour la production /distribution (+10 % si EnR) ; de 35 % à 55 % des surcoûts pour les usages mobilité et stationnaire.

## 2.2. Accompagner la transition énergétique

### 2.2.1. Développer la production d'énergies renouvelables et de récupération

- ✓ Déployer les réseaux de chaleur

Une étude de faisabilité réalisée en 2020 a démontré que Vallée Sud – Grand Paris se caractérise par un potentiel important en matière de réseaux de chaleur associés à des unités de production d'énergie renouvelable (géothermie, biomasse). Ainsi plusieurs réseaux sont en projet de création ou d'extension. En conséquence, le Plan Climat du territoire prévoit de raccorder un tiers des logements et de multiplier par quatre la production d'énergie réalisée via ces réseaux. Ces actions nécessiteront de la part de Vallée Sud – Grand Paris un investissement à hauteur de 60 M€ (soit trois réseaux réalisés).

Dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ce projet :

- **ADEME Fonds chaleur**

La Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME et la Région Ile-de-France soutiennent le

développement des filières de production de chaleur renouvelable et de réseaux de chaleur (filières éligibles : chaleur fatale, géothermie profonde et de surface, chaufferies biomasse, réseaux de chaleur et de froid alimentés par des ENR, boucles d'eau tempérée).

### 2.2.2. Gérer le patrimoine immobilier de manière éco-responsable

- ✓ Mettre en place une gestion intelligente des consommations énergétiques et des fluides
- ✓ Réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations énergétiques des 34 bâtiments du patrimoine immobilier de Vallée Sud – Grand Paris représentaient en 2018 48 % du bilan carbone du territoire.

En conséquence, Vallée Sud – Grand Paris a engagé dès 2020 une stratégie de réduction de l'empreinte énergétique de son patrimoine immobilier, consistant en :

- un audit énergétique de tous ses bâtiments, qui a permis d'établir un plan pluriannuel des investissements de rénovation énergétique du bâti ;
- l'instrumentation des bâtiments, permettant de suivre et maîtriser les consommations énergétiques de l'ensemble de son patrimoine.

Cette démarche volontariste permet aujourd'hui d'engager rapidement les actions de rénovation énergétique, en priorisant les opérations les plus performantes en matière de réduction des consommations énergétiques.

Ainsi, pour les années 2021-2022, sept opérations sont programmées, pour un total de 11,9 M€ d'investissements (conservatoire d'Antony, Aquapol à Montrouge, Théâtre des Sources à Fontenay-aux-Roses, conservatoire de Clamart, médiathèque de Fontenay-aux-Roses, conservatoire de Malakoff, siège de Vallée Sud – Grand Paris à Fontenay-aux-Roses devant accueillir la Direction départementale des finances publiques).

Pour la suite du mandat, les travaux de rénovation énergétique sur l'ensemble du patrimoine immobilier de Vallée Sud – Grand Paris représenteront un total supplémentaire de 5,8 M€.

#### ○ **ANS Rénovation thermique des équipements sportifs**

Dispositif totalisant 50 M€ consistant à soutenir les actions visant à limiter la consommation d'énergie de ces bâtiments.

En parallèle de la rénovation de son patrimoine, Vallée Sud – Grand Paris souhaite renforcer l'accompagnement des ménages pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique. En effet, le bâti résidentiel représente aujourd'hui 25 % des émissions de gaz à effet de serre et 45 % des consommations énergétiques sur le territoire. Dans le contexte du déploiement national du programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE), et pour atteindre les objectifs de son plan climat air énergie, le Territoire a ainsi signé en 2021 une convention avec l'opérateur SOLIHA, visant :

- Le renforcement de l'animation territoriale pour la sensibilisation des habitants aux enjeux de rénovation énergétique ;
- La montée en puissance de l'orientation et de l'accompagnement des ménages pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

Au total, le coût annuel de ce nouveau dispositif représentera, pour Vallée Sud – Grand Paris et ses partenaires, près de 500 000 €.

À compter de 2022, Vallée Sud – Grand Paris souhaite aller plus loin en créant la SEM Vallée Sud Rénov, dédiée à la massification de la rénovation énergétique du parc privé. L'objectif sera ainsi d'accompagner les ménages sur toute la chaîne de la rénovation énergétique : montage du projet de rénovation, choix des entreprises, mise en œuvre et réception des travaux, évaluation des gains énergétiques effectivement obtenus.

### **2.3. Réduire les déchets et préserver les ressources naturelles**

- ✓ Implanter un démonstrateur sur les gestes permettant de réduire les déchets
- ✓ Implanter une ressourcerie territoriale
- ✓ Faire émerger des projets de recyclage et de réemploi des matériaux BTP

Depuis sa création, Vallée Sud – Grand Paris est engagé pour la mise en place de solutions innovantes visant la réduction des déchets et la sensibilisation de ses habitants aux pratiques protectrices de l'environnement (défis « zéro déchet », compostage de proximité, ramassage des encombrants à la demande...). Plusieurs projets structurants viennent renforcer cette démarche en matière de développement durable.

Le **démonstrateur écologique territorial**, situé sur la commune de Châtenay-Malabry, au sud du Territoire, a vocation à accueillir différents publics, en leur donnant à voir des projets environnementaux innovants et représentatifs de l'action publique en matière de développement durable : école du développement durable, ressourcerie, station de production et distribution d'hydrogène, microméthanisation, parcours pédagogique en milieu naturel, restauration écologique de la rivière Sygrie aujourd'hui canalisée en sous-terrain...

Le terrain accueillant le projet est aujourd'hui un site en friche, dégradé par les usages qui en ont été fait précédemment. Or il a été identifié au Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Ile-de-France comme un secteur d'intérêt écologique en milieu urbain. Près de 80 % de sa surface sont en effet classés en Espace Boisé Classé. Le projet permettra de valoriser cette friche, d'une part par son reboisement et sa renaturation, contribuant directement à renforcer la biodiversité, d'autre part en optimisant l'utilisation du foncier en zone urbaine dense, en réalisant des équipements diversifiés et ouverts aux usagers du territoire, avec une vocation pédagogique et de favorisation de l'économie circulaire.

**L'éco-pôle de Vallée Sud – Grand Paris** est un équipement dédié à l'économie circulaire et à la logistique urbaine. Ce site, situé à Bagneux, sur un foncier économique en déclin, présentant un fort risque d'enfrichement, permettra d'accueillir un ensemble d'activités économiques :

- Centre de logistique du dernier kilomètre : mutualisation des flux pour la livraison des commerces de centre-ville, espace de stockage de marchandises, véhicules propres ;

- Site de transfert et de stockage des matériaux du BTP pour faciliter le tri et le réemploi ;
- Station hydrogène et bio GNV, microméthanisation.

Dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ce projet :

- **MTE Fonds Friches**

Enveloppe de 259 M€ consacrée au recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain, de relocalisation d'activités et de revitalisation des cœurs de villes et périphéries urbaines.

- **ADEME Fonds Économie circulaire**

Une enveloppe de 340 k€ est ouverte dans les Hauts-de-Seine :

- pour soutenir le déploiement du tri sélectif dans les espaces publics et la modernisation des centres de tri publics et privés ;
- pour le soutien aux installations de production d'énergie à partir de combustibles solides de récupération (CSR), permettant de valoriser énergétiquement les déchets non valorisables autrement ;
- pour le soutien à l'investissement pour faciliter le tri à la source, la collecte et la valorisation des biodéchets ;
- pour le soutien à l'acquisition de banaliseurs ou appareils de prétraitement par désinfection pour améliorer la gestion des déchets d'activités de soin à risques infectieux (DASRI), en particulier par les établissements de santé.

- **AAP relance agriculture et jardins partagés**

Pour le département des Hauts-de-Seine, le montant alloué est de 500 k€ pour les jardins partagés et alimentation saine solidaire. Il s'agit de soutenir un lieu de vie ouvert sur le quartier avec des liens avec d'autres structures (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraites, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximités...), convivial, facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses.

## 2.4. Prévenir les risques de pollution

### 2.4.1. Connaître et instrumenter les réseaux d'ouvrages et d'assainissement

- ✓ Acter un plan pluriannuel d'investissement pour l'assainissement

Vallée Sud – Grand Paris investit chaque année près de 7 M€ pour la reconstruction de ses réseaux d'assainissement. Ces travaux de modernisation et de sécurisation des réseaux contribuent à l'adaptation de ces réseaux aux risques sanitaires et climatiques et, par suite, à la résilience du Territoire. L'efficacité de ce plan pluriannuel d'investissements sera renforcée à la fois par le schéma directeur d'assainissement, en cours d'élaboration par Vallée Sud – Grand Paris, et par l'instrumentation des points sensibles des réseaux, permettant de prévenir les inondations (opération également en cours).

### 2.4.2. Diminuer la pollution lumineuse

- ✓ Définir un schéma directeur pour le passage en LED et viser 100 % d'éclairage en LED d'ici 2025

L'éclairage public constitue en moyenne 41 % des consommations d'électricité des collectivités françaises. Pour réduire les consommations électriques liées à l'éclairage public,

mais également pour réduire l'intensité lumineuse des luminaires du territoire en alliant sécurité et visibilité des personnes et limitation des impacts sur la biodiversité, Vallée Sud – Grand Paris souhaite réaliser un ambitieux programme de travaux de transformation des éclairages. Ce plan de rénovation de l'éclairage public et de mise en place d'un éclairage intelligent et économe en énergie générera d'ici à 2024 un investissement à hauteur de 32 M€.

#### **2.4.3. Enterrer les réseaux à très haute tension**

✓ Contribuer à l'enfouissement des lignes THT Antonypôle et Clamart-Plessis

Le territoire de Vallée Sud – Grand Paris est traversé par plusieurs lignes électriques aériennes à très haute tension, essentielles pour l'alimentation en électricité du sud-ouest de la région parisienne.

L'enfouissement de ces lignes à très haute tension représente un enjeu sur plusieurs aspects :

- La sécurisation de l'approvisionnement en électricité pour les ménages et les entreprises constitue une priorité pour la résilience du territoire, face à la multiplication des épisodes météorologiques extrêmes, dans le contexte de réchauffement climatique notamment ;
- Les lignes à haute tension sont une source de pollution visuelle et sonore pour les personnes résidant à proximité de ces installations, leur présence induit à ce titre d'importantes contraintes en matière d'urbanisme ; leur enfouissement permettra ainsi la reconquête des espaces impactés pour y développer de nouveaux projets urbains exemplaires et conduira à un gain important en ce qui concerne le cadre de vie.

En conséquence, Vallée Sud – Grand Paris contribue significativement aux projets d'enfouissement des lignes THT situées dans la zone d'Antonypôle et entre les communes de Clamart et du Plessis-Robinson.

L'État et VSGP travailleront activement et dans les meilleurs délais sur les opérations d'aménagement qui feront suite à la libération du foncier issue des opérations d'enfouissement des lignes à très haute tension.

#### **2.4.4. Agir pour une voirie durable**

✓ Programmer un plan de végétalisation, renaturation et perméabilisation

En accord avec sa politique volontariste en faveur de l'innovation en matière de développement durable sur la base notamment de l'étude « renaturation et désimperméabilisation » portée par l'État (CEREMA), Vallée Sud – Grand Paris souhaite jouer un rôle actif dans le développement des îlots de fraîcheur sur son territoire. En lien avec sa compétence voirie, Vallée Sud – Grand Paris mettra ainsi en œuvre plusieurs actions-pilotes dans les Villes, permettant de lutter contre les îlots de chaleurs urbains. Il est ainsi prévu d'investir 8 M€ dans ce projet.

### 3. Renforcer l'accès à l'offre culturelle et sportive

#### 3.1. Soutenir et développer la création dans le domaine de la lecture publique

- ✓ Rénover la Petite Bibliothèque Ronde à Clamart

Les enfants représentent une catégorie de public stratégique pour les médiathèques de Vallée Sud – Grand Paris, dont l'une des missions est de « créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge ». Dans ce contexte, la rénovation de la Petite Bibliothèque Ronde, à Clamart, qui axe son activité sur les médiations culturelles permettant de mettre le livre et la culture au cœur de la vie des enfants et de leur famille, représente un enjeu particulier. Vallée Sud – Grand Paris entend en effet soutenir la jeune création et l'édition jeunesse dans le développement du projet de rénovation de cette médiathèque.

#### 3.2. Structurer et enrichir les réseaux d'équipements culturels et sportifs

- ✓ Reconstruire le théâtre 71 pour le dimensionner en scène nationale
- ✓ Reconstruire le théâtre Victor Hugo
- ✓ Rénover la salle du théâtre des Sources

Disposer d'équipements accessibles et ouverts aux plus larges pratiques culturelles contribue activement à installer une cohésion et un épanouissement social des habitants. Ainsi Vallée Sud – Grand Paris souhaite soutenir la création dans le domaine du spectacle vivant ; par la structuration et l'enrichissement de son réseau de théâtres.

Dans ce contexte, le théâtre 71 de Malakoff, labellisé scène nationale, nécessite la réalisation d'importants travaux d'aménagements afin de répondre pleinement aux missions partagées par les structures du réseau des scènes nationales.

La structuration du réseau territorial des théâtres de Vallée Sud – Grand Paris repose également sur la construction d'un nouveau théâtre à Bagneux et la rénovation du théâtre des Sources à Fontenay-aux-Roses.

Ainsi Vallée Sud – Grand Paris engage un important programme de rénovation de ses équipements culturels, s'élevant pour le mandat 2021-2026 à 39 M€.

Dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ce projet :

- **AAP « quartier culturel créatif »**

Le dispositif bénéficie d'une enveloppe de 3 millions d'euros sur deux ans sur les crédits du Plan de relance (plafond à 150 k€ par projet).

- **Fabrique des territoires : voir ci-dessus.**

- ✓ Reconstruire un nouveau stade nautique à Châtillon
- ✓ Reconstruire la piste d'athlétisme Hunebelle à Clamart
- ✓ Reconstruire la piscine du Plessis-Robinson
- ✓ Reconstruire le plateau sportif du Panorama à Fontenay-aux-Roses
- ✓ Rénover la piscine de Fontenay-aux-Roses

Attributaire de la compétence équipements sportifs depuis 2016, Vallée Sud – Grand Paris a étendu son champ d'investissements, à compter d'avril 2021, par la gestion et l'exploitation

de structures sportives, dans l'optique notamment d'en faire un Territoire prêt pour les Jeux olympiques 2024.

Vallée Sud – Grand Paris porte ainsi, dans le cadre de la rénovation des équipements sportifs Jules Hunebelle à Clamart, un ambitieux projet de construction d'une salle d'athlétisme intérieure du complexe, à homologation régionale, permettant d'accueillir 750 spectateurs, contribuant ainsi à améliorer l'offre d'équipements sportifs et de loisirs locale tout en proposant des équipements dont le rayonnement ira au-delà de l'échelle communale.

Dans ce contexte, seront également réhabilités le plateau sportif du Panorama à Fontenay-aux-Roses, ainsi que trois piscines : la piscine de Fontenay-aux-Roses, le stade nautique Châtillon-Malakoff, la piscine du Plessis-Robinson (ces deux derniers équipements seront démolis puis reconstruits).

Le programme d'investissements en faveur des équipements sportifs s'élève ainsi pour le mandat à un montant global de 90 M€.

#### **4. Doter le Territoire d'une Smart administration**

- ✓ Consolider les écoles de formation des applications métiers
- ✓ Généraliser les inscriptions et les paiements en ligne dans les conservatoires
- ✓ Créer un pass commun aux équipements aquatiques
- ✓ Créer un catalogue et un portail commun pour les médiathèques
- ✓ Développer un portail culturel sous forme d'application
- ✓ Ouvrir un portail citoyen Vallée Sud – Grand Paris
- ✓ Recruter des conseillers numériques

Smart Territoire, Vallée Sud – Grand Paris a l'ambition de proposer à ses habitants des services publics innovants, s'appuyant sur des outils numériques qui faciliteront l'accès, adapteront l'offre de services et amélioreront la qualité du service public rendu. L'objectif est également d'harmoniser les pratiques au sein des services et équipements de Vallée Sud – Grand Paris. De nombreuses solutions sont déjà en place : collecte des encombrants à la demande, micro-folies mobile et fixe, accès à distance aux ressources numériques des médiathèques, réservation de composteurs, pré-inscription et prise de rendez-vous pour la création d'entreprise...

Un ensemble de projets sont également en cours de développement : inscriptions et paiements en ligne dans les conservatoires, pass commun aux équipements aquatiques, portail commun pour les médiathèques, portail culturel pour les cinémas et théâtres, portail citoyen pour l'ensemble des démarches en lien notamment avec la voirie et les déchets, ...

En parallèle de ces projets de développement de ses systèmes d'informations, Vallée Sud – Grand Paris est engagé pour la réduction de la fracture numérique et l'accès de tous aux nombreuses ressources et démarches numériques, dont la maîtrise est d'autant plus essentielle en période de crise sanitaire. Dans ce contexte, Vallée Sud – Grand Paris souhaite agir pour l'inclusion numérique des habitants mais également de ses agents :

- la numérisation des services publics de Vallée Sud – Grand Paris s'accompagne d'une réflexion sur la réduction de la fracture numérique, qui s'inscrit dans le cadre de la démarche de certification des services publics de Vallée Sud – Grand Paris. En effet, afin d'augmenter l'efficacité des services rendus, quel que soit le type d'accueil

(physique, téléphonique, numérique), Vallée Sud – Grand Paris définira des objectifs de réponses et d'accompagnement, notamment de ses usagers les plus éloignés du numérique.

- dans ce cadre, Vallée Sud – Grand Paris dispose sur son territoire de deux structures labellisées France Services situées à Antony et à Bourg-la-Reine. Ces maisons France Services permettent à chaque citoyen d'avoir un accès égal aux services publics en luttant contre l'errance administrative. Elles répondent au plus près du terrain aux besoins des habitants en les accompagnant dans leurs démarches administratives. France Services joue également un rôle primordial dans la stratégie d'inclusion numérique. Complétées par d'autres dispositifs tels que le pass numérique ou les conseillers numériques, elles agissent dans la lutte contre l'illectronisme en invitant celles et ceux qui le souhaitent à se former à l'utilisation des outils numériques nécessaires dans les démarches quotidiennes ;
- l'inclusion numérique passera entre autres par le recrutement de conseillers numériques, qui pourront intervenir notamment dans les médiathèques du Territoire pour accompagner les usagers qui en ont besoin pour s'appropriier les outils numériques du quotidien ;
- enfin, Vallée Sud – Grand Paris consolidera les écoles de formation des applications métiers de la collectivité, permettant ainsi à chaque agent de valider ses compétences numériques.

Dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ce projet :

- **AAP Transformation numérique des territoires**

Trois sessions sont prévues en 2021 et 2022 pour ces trois AAP : « l'accompagnement par un expert pour définir des projets et suivre leur mise en œuvre » ; « formation au numérique pour les agents » ; « financement d'un projet de transformation numérique en lien avec les usagers ».

- **AAP ANSSI Parcours de cybersécurité**

Parcours de diagnostic et d'accompagnement des collectivités pour le renforcement de la cybersécurité.

- **Guichets France connect et API nationales**

Forfait de 5 000 € pour le rattachement d'un service numérique territorial à France connect ou à une API nationale.

- **Conseillers numériques France services**

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour but de combler le déficit constaté de professionnels de l'accompagnement au numérique, « les conseillers numériques ».



## Gouvernance et suivi de l'accord

L'État et Vallée Sud – Grand Paris assurent conjointement la mise en œuvre du présent contrat. Ils organisent une coopération permanente afin d'assurer le suivi en continu de l'application de ses stipulations et renforcer leur mise en œuvre opérationnelle.

Les projets prévus dans le présent contrat constituent en effet la première étape de la coopération en matière de relance et de transition écologique entre l'État et Vallée Sud – Grand Paris.

Cette coopération technique et financière devra être développée et actualisée, en fonction de l'évolution des dispositifs du plan France Relance et de l'avancement des projets.

L'État et Vallée Sud – Grand Paris conviennent d'organiser une revue périodique de la mise en œuvre des projets inscrits dans le présent contrat. Cette revue se tiendra sur une base annuelle au niveau du Préfet du département des Hauts-de-Seine et du Président de Vallée Sud – Grand Paris.

De plus, une instance plénière de suivi, réunissant représentants de Vallée Sud – Grand Paris ainsi que des services et opérateurs de l'État, est mise en place. Elle se réunit au moins une fois par an.

L'État et Vallée Sud – Grand Paris conviennent de mettre en œuvre des actions de communication qui viseront notamment à faire connaître au public les résultats des projets réalisés dans le cadre du présent accord. Ils veilleront, pour ces actions, à faire figurer leurs logos respectifs, en particulier pour l'État l'identité visuelle du plan France relance.

Fait à Fontenay - aux - Roses

Le 07 OCT. 2021

Le Préfet des Hauts-de-Seine



Laurent HOTTIAUX

Le Président de l'EPT VSGP



Jean-Didier BERGER



## Annexe 1 : Tableau des projets inscrits dans le CRTE de Vallée Sud – Grand Paris

Intitulé du projet	Budget	I/F	Calendrier
<b>1. Favoriser un développement équilibré et de qualité</b>			
<b>1.1. Soutenir une activité économique diversifiée et orientée vers l'innovation</b>			
Vallée Sud Bio Parc	3 M€	I	Fin des travaux 2021
<b>1.2. Formuler une réponse locale ciblée sur les besoins des entreprises du Territoire</b>			
Développement de services numériques pour les entreprises (Vallée Sud Emploi et digitalisation)	0,8 M€	F	Démarrage décembre 2020
<b>2. Agir pour le climat et la qualité de l'air</b>			
<b>2.1. Favoriser les mobilités propres</b>			
<b>2.1.1. Faciliter les déplacements actifs</b>			
Étendre le réseau d'itinéraires cyclables et développer le stationnement vélo	34 M€	I	2021 à 2024
<b>2.1.2. Déployer la mobilité hydrogène</b>			
Disposer d'une flotte de bennes à ordures 100% hydrogène en 2025	11 M€	I	2021 à 2025
Disposer d'une flotte de véhicules de service 100% hydrogène en 2025			
Disposer d'une flotte de bus 100% hydrogène en 2025			
<b>2.2. Accompagner la transition énergétique</b>			
<b>2.2.1. Développer la production d'énergies renouvelables et de récupération</b>			
Déployer les réseaux de chaleur	60 M€	I	2021 à 2025
<b>2.2.2. Gérer le patrimoine immobilier de manière éco-responsable</b>			
Réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti et mettre en place une gestion intelligente des consommations	15,5 M€	I	2020 à 2026
<b>2.3. Réduire les déchets et préserver les ressources naturelles</b>			
Implanter un démonstrateur écologique territorial	13 M€	I	Mise en service 2023
Faire émerger des projets de recyclage et de réemploi des matériaux BTP (éco-pôle)	10 M€	I	Ouverture 2023
<b>2.4. Prévenir les risques de pollution</b>			
<b>2.4.1. Connaître et instrumenter les réseaux d'ouvrages et d'assainissement</b>			

Intitulé du projet	Budget	I/F	Calendrier
Acter un plan pluriannuel d'investissement pour l'assainissement	42 M€ (7 M€ /an)	I	2021 à 2026
<b>2.4.2. Diminuer la pollution lumineuse</b>			
Définir un schéma directeur pour le passage en LED et viser 100% d'éclairage en LED d'ici 2025	32 M€	I	2021 à 2024
<b>2.4.3. Enterrer les réseaux à très haute tension</b>			
Contribuer à l'enfouissement des lignes THT Antonypôle et Clamart-Plessis	10,5 M€	I	2021 à 2024
<b>2.4.4. Agir pour une voirie durable</b>			
Programmer un plan de végétalisation, de renaturation et de perméabilisation	8 M€	I	2021 à 2025
<b>3. Renforcer l'accès à l'offre culturelle et sportive</b>			
<b>3.1. Soutenir et développer la création dans le domaine de la lecture publique</b>			
Rénover la Petite Bibliothèque Ronde à Clamart	6 M€	I	Travaux en 2023
<b>3.2. Structurer et enrichir les réseaux d'équipements culturels et sportifs</b>			
Reconstruire ou rénover les équipements culturels	39 M€	I	2021 à 2026
Reconstruire les équipements sportifs	90 M€	I	2021 à 2026
<b>4. Doter le Territoire d'une Smart administration</b>			
Digitaliser l'administration du Territoire	1 M€	I	A partir de 2021
<b>TOTAL</b>	<b>373 800 000 €</b>		
TOTAL investissement	373 000 000 €		
TOTAL fonctionnement	800 000 €		

## Annexe 2 : Les appels à projets « France relance » déposés à date de signature

Appel à projets	Date du dépôt	Projets candidats	Coût total du projet	État au 06/09/21
<b>Dossiers retenus</b>				
AAP Biodéchets (ADEME)	06/07/20	Expérimentation de la collecte des biodéchets	276 417 €	<b>Retenu (subvention : 140 000 €)</b>
DSIL Relance / DSIL Rénovation thermique (2021)	20/01/21	Travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de l'Aquapol à Montrouge	1 452 865 €	<b>Retenu (subvention : 1 093 675 €)</b>
		Travaux d'amélioration de la performance énergétique du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique à Malakoff	350 400 €	<b>Retenu (subvention : 255 397 €)</b>
AMI Fabriques de territoires	Décembre 2020	Le plus petit cirque du monde (Bagneux)	150 000 €	<b>Retenu (subvention : 150 000 €)</b>
<b>Dossiers en cours d'instruction ou non retenus</b>				
DSIL Relance (2020)	11/09/20	Aménagement de pistes cyclables provisoires	377 902 €	Non retenu <i>Projet déjà démarré</i>
		Reconstruction du réseau d'eaux usées et eaux pluviales de l'avenue Roederer à Châtenay-Malabry	491 970 €	<b>Retenu (subvention : 350 000€)</b>
		Reconstruction du réseau d'eaux usées et eaux pluviales de la rue Dampierre à Bagneux	653 821 €	Attente
		Reconstruction du réseau d'eaux usées et eaux pluviales de la rue de la Vallée du Bois à Clamart	2 156 327 €	Attente
		Reconstruction du réseau d'eaux usées et eaux pluviales de la rue des Gallardons à Châtenay-Malabry	576 827 €	Attente
AAP Mobilités actives (MTE)	28/10/20	Aménagement d'un itinéraire cyclable sécurisé dans le cœur de Ville du Plessis-Robinson	6 983 605 €	Non retenu <i>Périmètre à retravailler</i>
DSIL Relance / DSIL Rénovation	20/01/21	Travaux d'amélioration de la performance énergétique	692 160 €	<b>Retenu (subvention : 485 870 €)</b>

Appel à projets	Date du dépôt	Projets candidats	Coût total du projet	État au 06/09/21
thermique (2021)		Du conservatoire Henri Dutilleux à Clamart		
		Travaux d'amélioration de la performance énergétique du conservatoire Darius Milhaud à Antony	2 337 000 €	Attente
		Travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique du théâtre des sources à Fontenay-aux-Roses	820 032 €	Attente
		Travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de la médiathèque de Fontenay-aux-Roses	392 365 €	<b>Retenu (subvention : 280 000€)</b>
		Aménagement d'un itinéraire cyclable sécurisé dans le cœur de Ville du Plessis-Robinson	6 983 605 €	Attente
AMI Fabriques de territoires	30/03/21	Développement des activités de la Maison des entrepreneurs (2021-2023)	1 195 000 €	Attente
AAP Rénovation énergétique des équipements sportifs (ANS)	31/03/21	Travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'Aquapol à Montrouge	655 500 €	Retiré <i>Non cumulable avec la DSIL</i>
Aide à la relance des bibliothèques (CNL)	30/04/21	Achats de livres imprimés par les médiathèques de Vallée Sud – Grand Paris en 2021	278 005 €	Attente
DSIL EPT 2021	12/05/21	Réhabilitation du siège de l'EPT Vallée Sud – Grand Paris à Fontenay-aux-Roses	7 474 675 €	Attente